

# CONDITIONS DE VENTE SEJOURS FRANCE OCCITANIE CYCLOS (FOC)

## I. Inscriptions et réservations

L'inscription à l'un de nos séjours ou voyages implique l'adhésion à nos conditions générales de ventes. Pour participer à nos séjours vous devez être adhérent à l'association FOC. Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception de votre bulletin d'inscription, rempli et signé, accompagné du versement d'un acompte représentant 30% du prix du séjour par personne, ainsi que dans la mesure des places disponibles. Le bulletin d'inscription comprend les dates exactes du séjour ainsi que les tarifs, conditions d'hébergement, nombre de nuits, niveau de confort, informations sur les assurances facultatives ou autres principales prestations fournies. Le règlement du solde doit se faire au plus tard 30 jours avant le début du séjour sauf précision particulière de notre part. En cas de non règlement à la date prévue, FOC se réserve le droit de disposer des places réservées tout en conservant les acomptes versés à l'inscription selon les modalités fixées dans le chapitre ANNULATION. Tous nos séjours sont indivisibles.

## II. Informations

Les séjours présentés sur ce site constituent l'offre préalable visée par les conditions générales ci-contre et elle engage FOC et ses partenaires. Les informations de séjour (contenu du séjour, durée, tarifs) présentées sur le site ne sont pas exhaustives et constituent un résumé. Des modifications peuvent intervenir dans le nombre et la nature des prestations proposées. Si des modifications intervenaient avant la mise à jour des séjours sur le site, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client par FOC avant conclusion du contrat.

## III. Prix

Nos prix sont fermes et définitifs. Tout changement de tarifs importants en raison de dispositions réglementaires nous oblige à aviser nos réservataires au moins un mois avant le départ.

## IV. Responsabilité individuelle et des prestataires

FOC ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. D'autre part, agissant en tant qu'organisateur de séjours, FOC est conduit à choisir différents prestataires (accompagnateurs, agences partenaires, gérants de gîtes, refuges, hôteliers, restaurateurs transporteurs, loueurs de véhicules ...) et ne saurait être confondu avec ces derniers qui conservent leur propre responsabilité.

## V. Risques— Code de la route - Casque – Aptitude- Matériel

Le vélo est un sport à risque. Chaque participant les assume en toute connaissance de cause, s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir dans le cadre normal de cette activité, à FOC, aux accompagnateurs ou aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayants droits et les membres de leur famille.

A noter que toute participation sur nos séjours à caractère cycliste implique le respect du code de la route, que le port du casque est obligatoire et doit se considérer en randonnée individuelle libre. Chaque participant s'engage à respecter les consignes de l'organisation et doit fournir son propre vélo en parfait état de marche. En cas de bris de machine (vélo) sur nos séjours, FOC n'est pas tenue de pourvoir à son remplacement. Nous exigeons la fourniture d'un certificat médical de bonne aptitude. Le participant s'engage à disposer de toutes les qualités physiques au moment de son inscription compte tenu des distances kilométriques prévues et du niveau des difficultés inhérentes au séjour choisi. Nous vous recommandons vivement de veiller à votre bon état de santé avant d'effectuer nos stages ou séjours. Rapprochez-vous quelques jours quelques jours avant votre départ de votre médecin traitant pour une visite médicale ou un bilan.

il est important de vous munir de la carte européenne d'assurance maladie spécifique fournie gratuitement par votre centre de Sécurité Sociale(délai 1 mois à renouveler chaque année) nécessaire afin d'éviter l'avance des frais en cas d'hospitalisation.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur et/ou le représentant de FOC, lequel ne pouvant être tenu pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un membre du groupe.

FOC se réserve le droit, si des circonstances particulières mettant en cause la sécurité du groupe l'exigent, de modifier l'itinéraire ou certaines prestations du programme, directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur.

Les séjours Liberté (sans accompagnateurs) sont des circuits vendus sans accompagnateur. Le forfait comprend un descriptif de l'itinéraire, la carte de route détaillée et les hébergements. Les séjours Liberté supposent donc une connaissance convenable de la lecture de carte et de l'orientation.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le topo-guide. FOC ne saurait être tenue pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un participant, ni d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur. Le séjour Liberté suppose l'acceptation d'un risque, si minime soit-il, qui peut être dû notamment à une modification des éléments naturels sur l'itinéraire.

En conséquence, chaque participant s'engage à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir à FOC ou aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayants-droits et les membres de leur famille.

#### RESPONSABILITE DU MATERIEL CYCLISTE :

Chaque client propriétaire d'un vélo participant à l'un ou l'autre de nos séjours est tenu responsable de son matériel, de ses accessoires, de son équipement vestimentaire ainsi que de ses bagages. Il devra s'auto-assurer. FOC décline toute responsabilité en cas de sinistres sur les vélos pour toutes avaries sur chute individuelle ou collective, en cours de transport, ainsi qu'en cas de vol. Le client victime devra déposer une plainte auprès d'une autorité compétente (Police ou gendarmerie) pour les vols ou dégradations sur son vélo dans le pays dans lequel le sinistre s'est produit. Il est vivement conseillé à chacun de souscrire une assurance tous risques vélos par le canal d'un assureur privé ou via les assureurs de la fédération d'appartenance du participant si la personne concernée appartient à une fédération cycliste (FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT...).

## VI. Réservation

Les réservations doivent se faire au plus tôt et au moyen du bulletin d'inscription, d'un e-mail (ou par téléphone), accompagnées d'un acompte de 30% du montant total du séjour. Les prix calculés sur nos fiches séjours sont pour un minimum participants en fonction du séjour (voir fiches séjours), les inscriptions sont individuelles sur un seul bulletin accompagné du règlement correspondant au montant du séjour choisi. Pour des groupes n'oubliez pas de désigner un responsable du dossier, à qui nous adresserons toutes correspondances.

N'oubliez pas d'inclure les éventuelles nuits supplémentaires avant, ou après le séjour, au moment de la réservation. Ainsi que votre choix pour le rapatriement au point de départ du séjour.

## VII. Réservation tardive

En cas de réservation à moins de 30 jours avant le début du séjour, le paiement de la totalité du prix du séjour sera exigé, sous réserve du respect de l'article 98 des conditions générales de vente.

## VIII. Règlement du solde

Le client devra verser au service de réservation FOC le solde de la prestation convenue et restant dû, et ceci un mois avant le début du séjour.

Le non-paiement du solde peut entraîner l'annulation automatique de l'inscription. Dès lors, la prestation est à nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour tout retard de paiement conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

## IX. Annulation

Frais d'annulation pour les séjours à Vélo :

Les frais de dossier s'élevant à 30 € par personne ne seront pas remboursés ;

- à plus de 90 jours du départ : 10 %;
- de 89 à 60 jours: 30% du montant du séjour;
- de 59 à 30 jours: 60% du montant du séjour;
- de 29 à 4 jours: 80% du montant du séjour;
- à partir de 3 jours du départ et No Show: 90% du montant du séjour;
- Interruption durant le séjour: pas de remboursement possible

Ces sommes vous seront remboursées par votre assurance ou par l'assurance annulation souscrite lors de votre réservation en cas d'annulation justifiée.

En cas de non-présentation au rendez-vous, ou si vous ne pouvez pas présenter les documents de police ou de santé exigés pour le voyage (passeport, visa, certificat de vaccination...), vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque séjour. Contactez-nous pour plus d'informations.

Toute demande d'annulation doit être formulée par lettre postale et adressé à :

**France Occitanie Cyclos – 6 rue René Descartes – 34500 BEZIERS**

Toute annulation pour raison de santé devra être accompagnée d'une attestation médicale.

## X. Modification de séjour

A plus de 30 jours du départ, si vous souhaitez changer de séjour ou de date de séjour (suivant disponibilité de place), une somme forfaitaire de 80 € par personne sera retenue pour les séjours.

## XI. Annulation de notre fait

Si la randonnée est annulée de notre fait, soit parce que le nombre minimum de participants n'est pas atteint, soit par suite de conditions mettant en cause la sécurité des participants (décision prise 21 jours avant le départ), soit par force majeure, il vous sera proposé dans la majorité des cas une ou plusieurs formule de remplacement. Si elle est d'un coût supérieur (jusqu'à 10%), il ne vous sera demandé aucun supplément. En cas d'annulation définitive, vous serez intégralement remboursés.

Je déclare avoir pris connaissance des 3 pages de conditions générales de vente :

Votre nom et prénom en majuscule .....

à la date du..... pour le séjour .....

Date de début..... et fin du séjour.....

Votre Signature